

A-AMCOS
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 Avenue de la Bourdonnais
75007 PARIS
518 991 294 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an 2025,
Le 17 décembre,
A quinze heures,

Madame Laetitia BERNARD, associée unique de la société A-AMCOS, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros ayant son siège situé 2 Avenue de la Bourdonnais 75007 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 518 991 294,

En présence de Laetitia BERNARD, Gérante,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation d'une opération d'apport de titres ;
- Mise à jour corrélative des statuts Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la Gérance,

CONSTATE qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 02 octobre 2025, Madame Laetitia BERNARD a fait apport à la société PARIS INVEST (« la société bénéficiaire »), société Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 75 000 euros, ayant son siège social situé 2 Avenue de la Bourdonnais 75007 PARIS immatriculée sous le numéro 518 991 294 RCS PARIS , des 200 parts sociales qu'il détenait au sein de la Société,

PREND ACTE qu'un original du contrat d'apport a été déposé au siège social le 02 octobre 2025, ce que la gérante reconnaît,

CONSTATE en conséquence que l'article 8 des statuts se trouve modifié ainsi qu'il suit :

« Article 8 –CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (20 000) euros.

Il est divisé en 200 parts sociales de (100) Euro chacune, numérotées de 1 à 200, attribuées à :

- La société PARIS INVEST,
à concurrence de 200 parts, ci..... 200 parts
numérotées de 1 à 200,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,

soit 200 parts, ci 200 parts

L'associé déclare que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité et libérées comme indiqué ci-dessus. »

SECONDE RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Société PARIS INVEST
Représentée par Madame Laetitia BERNARD,
Gérante

Laetitia BERNARD

✓ Certifié par  yousign